

AULT

Un projet de résidence senior sur le site du Moulinet

Le plan d'aménagement du Moulinet comprend désormais un projet de résidence senior, qui vient d'être distingué par l'État dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt.



La résidence serait construite en contrebas du château, en limite du site du Moulinet, près de la rue Charles-Bréhamet et du centre bourg.

XAVIER TOGNI

Elle n'apparaissait pas initialement dans le programme d'aménagement du site du Moulinet, mené par le Syndicat mixte Baie Somme - Grand littoral picard et la commune d'Ault. Mais une résidence senior, pour personnes valides, pourrait bien être construite sur l'emprise de sept hectares, près de la rue Charles-Bréhamet. Le projet, baptisé « Re.Né » a même été retenu dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt. « Engagés pour le logement de demain », porté par les ministères de la Culture et de la Transition écologique. La bonne nouvelle a été annoncée par Stéphane Haussoulier, président du département de la Somme et du syndicat. Selon lui, le but est de « développer une offre d'habitat adaptée aux pro-

blématiques actuelles des seniors, en s'appuyant notamment sur une architecture innovante ». Pour l'élu, cette résidence permettrait « de prolonger le bien vivre et l'autonomie des seniors, dans un cadre magnifique ».

« PROLONGER LE BIEN VIVRE ET L'AUTONOMIE DES SENIORS, DANS UN CADRE MAGNIFIQUE »

Les occupants bénéficieraient également des services de l'hôtel (entretien, restauration, spa...), qui doit être créé dans « le château » et l'ancienne colonie par le groupe spécialisé Melt. D'ailleurs, c'est le même cabinet d'architectes, Bond Society, basé à Paris et en Bretagne, qui a été chargé de travailler sur cette résidence.

Le maire, Marcel Le Moigne, qui aurait bien voulu donner lui-même l'information, se félicite également de cette reconnaissance : « Ce label ouvrira à des subventions », souligne-

t-il. Il évoque aussi « l'expérimentation de solutions abordables, conciliant qualité de vie, sobriété énergétique et qualité architecturale ». De plus, le futur bâtiment sera à proximité immédiate du centre-bourg et de ses commerces.

L'édile insiste cependant sur le fait qu'il faut « commencer par le commencement », en levant les freins administratifs qui bloquent le projet. Une solution aurait été trouvée. Le syndicat et la municipalité n'auraient plus à attendre l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal. « On irait vers une révision du PLU autonome, c'est-à-dire celui de la commune. Mais cette procédure va tout de même prendre 12 à 14 mois », explique Marcel Le Moigne.

Une réunion publique, consacrée au projet global d'aménagement du Moulinet, est prévue samedi 2 avril. L'heure et le lieu restent à définir. ■